

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) des UFR LCE, PHILLIA, SEGMI, SSA et NCEP**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2031 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- LCE :

- Licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales (Anglais) ;
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère (Espagnol) ;
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales (Anglais) Enseignement à distance ;
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère (Espagnol) – Enseignement à distance ;
- Licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales Anglais ;
- Licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales Anglais Enseignement à distance ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère Espagnol Enseignement à distance ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère Anglais Enseignement à distance ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère Espagnol ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère Anglais.

- PHILLIA :

- Licence 1<sup>e</sup> année mention Information - Communication ;
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures, cultures et écritures numériques;
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures et échanges interculturels;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Licence 1<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures françaises francophones et comparées,
  - Licence 1<sup>e</sup> année mention Philosophie ;
  - Licence 1<sup>e</sup> année mention Philosophie Enseignement à distance;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Information - Communication ;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Lettres Enseignement Collèges Lycées;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures, cultures et écritures numériques;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures, cultures et échanges interculturels;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures françaises francophones et comparées;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Philosophie;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Philosophie - Enseignement à distance;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Information - Communication ;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Lettres Enseignement Collèges Lycées ;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures et échanges interculturels ;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures françaises francophones et comparées.
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Lettres (Parcours préparatoire au professorat des écoles).
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Philosophie - Enseignement à distance;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Philosophie;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Lettres Littératures, cultures et écritures numériques;
- SEGMI :
- Licence 2<sup>e</sup> année mention Economie et gestion (Gestion et management) ;
- SSA :
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire ;
  - Licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - Enseignement à distance;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire Métiers de l'Histoire;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire (Histoire de l'art) - Enseignement à distance;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - Enseignement à distance ;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire (Métiers de l'enseignement – 1<sup>er</sup> degré) ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire (Métiers de l'enseignement – 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Administration Economique et Sociale (préparation aux écoles de commerce et de management) ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - Enseignement à distance;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire (Histoire de l'art) - Enseignement à distance;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire Métiers de l'Histoire;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire (Métiers de l'enseignement – 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Sociologie ;

- NCEP :

- Licence 2<sup>e</sup> année mention Etudes politiques ;
- Licence 3<sup>e</sup> année mention Etudes politiques ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 17

Abstention : 1

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de doubles licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) des UFR DSP, LCE, PHILLIA, SEGMI et SSA**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de doubles licences de l'offre de formation 2026-2031 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de doubles licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- DSP :
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit – mention Science politique [Droit] ;
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit – mention Economie et gestion [Droit] ;
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire [Droit];
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire de l'art et archéologie [Droit];
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Droit];
  - o Double licence 1<sup>e</sup> année mention Science politique - mention Droit [Science Politique];
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - Histoire [Droit];
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Economie et gestion [Droit] [Économie];
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire de l'art et archéologie [Droit];
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Droit];
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Science politique [Droit],
  - o Double licence 2<sup>e</sup> année mention Science politique - mention Droit [Science politique];
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit – mention Economie et gestion [Droit] [Économie]
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit – mention Histoire [Droit]
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit – mention Histoire de l'art et archéologie [Droit] ;
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Droit];
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Science politique [Droit];
  - o Double licence 3<sup>e</sup> année mention Science politique - mention Droit [Science politique];

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- LCE :

- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Portugais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Espagnol]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Italien]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Espagnol] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Portugais]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Italien]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Espagnol]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Espagnol] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Espagnol]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention LLCER [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Portugais]] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Allemand]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Allemand]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Italien]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Italien]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]] (LICENCE 3) ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Anglais]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Espagnol] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Espagnol]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Espagnol]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Allemand]] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Espagnol] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Espagnol]] ;
  - Double licence 1<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Portugais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Allemand] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Espagnol] - mention LLCER [Portugais] [LLCER [Portugais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Italien] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] - mention LLCER [Espagnol] [LLCER [Anglais]]
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures et Civilisation Étrangère et Régionales [Anglais] [LLCER [Anglais]]
- PHILLIA :
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Sciences du langage] ;
  - Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Philosophie] ;
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Sciences du langage] ;
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Philosophie] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Sciences du langage - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Sciences du langage] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Philosophie [Philosophie] ;

- **SEGMI :**

- Double Licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Economie et gestion [Economie et gestion] [Economie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Math appliquées]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - Mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [Economie et gestion [Gestion]] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - Mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [MIASHS [MIAGE]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Economie et gestion [Economie et gestion] [Economie] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Eco et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Math appliquées]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [Economie et gestion [Gestion]] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [MIASHS [MIAGE]] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Economie et gestion [Economie et gestion] [Economie] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Math appliquées]] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [Economie et gestion [Gestion]] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Gestion] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [MIAGE] [MIASHS [MIAGE]] ;
  - Double licence 1<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Economie et gestion] [Economie]] ;
  - Double licence 2<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Economie et gestion] [Economie]] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [Economie] - mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales [Math appliquées] [Economie et gestion] [Economie]] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Economie et gestion [Economie et gestion] [Economie] ;
- SSA :
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art archéologie - mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Histoire] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire [Histoire] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Géographie et aménagement] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Histoire] ;
  - Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Histoire] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Géographie et aménagement] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art - mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Sciences de l'Homme] ;
- Double licence 3<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art et archéologie – mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Géographie et aménagement] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Histoire] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] [Histoire] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art et archéologie - mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 1<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire [Histoire] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art - mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Sciences de l'Homme] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Droit - mention Histoire [Histoire] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire de l'art et archéologie] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Double licence 2e année mention Histoire - mention Géographie et aménagement [Histoire] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie [Histoire] ;
- Double licence 2<sup>e</sup> année mention Histoire de l'art et archéologie - mention sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie [Histoire de l'art et archéologie] ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de doubles licences de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 16

Abstention : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) de l'IUT et de les UFR LCE, SEGMI et SSA.**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2031 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) de l'IUT et des UFR LCE, SEGMI et SSA proposées suivantes :

- IUT :

- Licence professionnelle mention Métiers de l'électronique, communication, systèmes embarqués [Mesures hyperfréquences et radiocommunications] ;
- Licence professionnelle mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique [Equipements aéronautiques et spatiaux] ;
- Licence professionnelle mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique [Moteurs aéronautiques et spatiaux] ;
- Licence professionnelle mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique [Structures aéronautiques et spatiales] ;
- Licence professionnelle mention Métiers du livre : édition et commerce du livre [Librairie].

- LCE :

- Licence professionnelle mention Métiers du commerce international [Management de projets internationaux].

- SEGMI :

- Licence professionnelle mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle [Banque - Chargé de clientèle particuliers] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Licence professionnelle mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels [Back office bancaire] ;
  - Licence professionnelle mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels [Conseiller, Souscripteur, Gestionnaire en assurance] ;
  - Licence professionnelle mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels [Finance verte : investissements et immobilier durable].
- SSA :
- Licence professionnelle mention Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire [Associations et coopératives] ;
  - Licence professionnelle mention Guide conférencier ;
  - Licence professionnelle mention Métiers de la gestion et de comptabilité : comptabilité et paie [Métiers de la gestion des rémunérations] ;
  - Licence professionnelle mention organisation et gestion des établissements hôteliers [Encadrement et exploitation en hôtellerie et restauration de luxe].

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 17

Abstention : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de licences et masters Coursus en Master en Ingénierie (CMI) de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) des UFR SEGMI, SITEC et SSA**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences et masters CMI de l'offre de formation 2026-2031 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de licences et masters CMI de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- SEGMI :

- o Master 1<sup>e</sup> année Innovation, entreprise et société [Data Sciences for Social Sciences Coursus Master en Ingénierie - CMI] ;
- o Master 2<sup>e</sup> année Innovation, entreprise et société [Data Sciences for Social Sciences Coursus Master en Ingénierie - CMI] ;
- o Licence 1<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [CMI Data Science for Social Sciences] ;
- o Licence 2<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [CMI Data Science for Social Sciences] ;
- o Licence 3<sup>e</sup> année mention Economie et gestion [CMI Data Science for Social Sciences].

- SITEC :

- o Master 1<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI : ATE - Electronique Embarquée et Systèmes de Communication] ;
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI : ATE - Mécanique des Structures Composites : Aéronautique et Eco-conception] ;
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI Aéronautique, Transports, Energétique - Essais, Diagnostics et Optimisation] ;
- o Master 2<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI : ATE - Electronique Embarquée et Systèmes de Communication] ;
- o Master 2<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI : ATE - Mécanique des Structures Composites : Aéronautique et Eco-conception] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Génie industriel [CMI Aéronautique, Transports, Energétique - Essais, Diagnostics et Optimisation] ;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Sciences pour l'ingénieur [Cursus Master en Ingénierie : Aéronautique, Transports, Energétique] ;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Sciences pour l'ingénieur [Cursus Master en Ingénierie : Aéronautique, Transports, Energétique] ;
  - Licence 1<sup>e</sup> année mention Sciences pour l'ingénieur [Cursus Master en Ingénierie : Aéronautique, Transports, Energétique].
- SSA :
- Licence 1<sup>e</sup> année mention Géographie et Aménagement [CMI : Transition, Territoires, Participation] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement & développement [JIM - Territoires villes santé] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement et développement [JIM – Gouvernance de l'eau et développement local] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement et développement [JIM - Agroécologies rurales urbaines] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement et développement [JIM - Agroécologies rurales-urbaines - CMI - TTP] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement et développement [JIM - Gouvernance de l'eau et développement local - CMI - TTP] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Géographie, aménagement, environnement et développement [JIM - Territoires, villes et santé - CMI - TTP] ;
  - Licence 3<sup>e</sup> année mention Géographie et Aménagement [CMI : Transition, Territoires, Participation] ;
  - Licence 2<sup>e</sup> année mention Géographie et Aménagement [CMI : Transition, Territoires, Participation].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de licences et masters cursus en Master en ingénierie (CMI) de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 16

Abstention : 1

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de masters de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) de NCEP ainsi que des UFR DSP, LCE, PHILLIA, SEGMI et SSA.**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquettes de masters de l'offre de formation 2026-2031 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de masters de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- NCEP :

- o Master 1<sup>e</sup> année mention Etudes politiques [Discours et techniques du politique];
- o Master 2<sup>e</sup> année mention Etudes politiques [Discours et techniques du politique],
- o Master 2<sup>e</sup> an mention Etudes politiques [Violence et politique],
- o Master 1<sup>e</sup> an mention Etudes politiques [Violence et politique].

- DSP :

- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Common law],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit français - Droit allemand],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit français - Droits espagnol et latino-américains],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit italien],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit russe et droits d'Europe orientale],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit public,
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Droit social,
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Science politique [Gestion des collectivités territoriales],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Science politique [Métiers de la solidarité internationale: coopération et ONG],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Science politique [Risques, sécurité et conflits],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Science politique [Sciences sociales du politique et de l'international],
- o Master 1<sup>e</sup> année mention Science politique [Travail politique et parlementaire],
- o Master 2<sup>e</sup> année mention Droit social [Droit du travail- Analyses et pratiques],

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Droit social [Juriste d'entreprise et ressources humaines],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Common law],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit allemand],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit italien],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droit russe et droits d'Europe orientale],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit français - droits étrangers [Droits espagnol et latino-américains],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit public [Droit public appliqué],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit public [Droit public financier],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit public [Droit public général],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Science politique [Gestion des collectivités territoriales],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Science politique [Métiers de la solidarité internationale: coopération et ONG],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Science politique [Risques, sécurité et conflits],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Science politique [Sciences sociales du politique et de l'international],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Science politique [Travail politique et parlementaire],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Droit social [Juriste en droit de la protection sociale].
- LCE :
- Master 1<sup>e</sup> année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais] Enseignement à distance,
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais],
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais] Enseignement à distance.
- PHILLIA :
- Master 1<sup>e</sup> année mention ArTeC : Arts, Technologies, Création (MASTER 1);

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 1<sup>e</sup> année mention Français langue étrangère [Ingénierie de la formation en langues];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Information, communication [Communication rédactionnelle dédiée au multimédia];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Information, communication [Données et société];
- Master 2<sup>e</sup> année mention ArTeC : Arts, Technologies, Création ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Information, communication [Communication rédactionnelle dédiée au multimédia] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Information, communication [Données et société] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Humanités et industries créatives [Communication et promotion des organisations];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie] – Enseignement à distance;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Philosophie [Philosophie sociale et politique];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Linguistique générale et contrastive];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Psycholinguistique et linguistique clinique];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Rédaction professionnelle et ressources textuelles numériques];
- Master 1<sup>e</sup> année mention Traitement automatique des langues;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Humanités et industries créatives [Communication et promotion des organisations];
- Master 2<sup>e</sup> année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie] – Enseignement à distance;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie];
- Master 2<sup>e</sup> année mention Philosophie [Philosophie sociale et politique];
- Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Linguistique générale et contrastive];
- Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Psycholinguistique et linguistique clinique];
- Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences du langage [Rédaction professionnelle et ressources textuelles numériques];

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Traitement automatique des langues;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Français langue étrangère [Enseignement en contexte anglo-saxon];
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Français langue étrangère [Ingénierie de la formation en langues];
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Français langue étrangère [Enseignement en contexte anglo-saxon].
- SEGMI :
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Management du risque et de l'innovation en assurance] – Apprentissage ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Analyse et politique économique [Economie comportementale et appliquée] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Comptabilité – contrôle – audit ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Economie appliquée ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Economie du Droit ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Entrepreneuriat et management de projets [Management des PME et entrepreneuriat] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Entrepreneuriat et management de projets [Management franco-allemand des PME et entrepreneuriat] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Finance [Assurance & protection financière : souscription, investissements, conformité] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Finance [Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Finance [Finance d'entreprise] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Finance [Financements de projets d'infrastructures et financements structurés] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Finance [Management de l'immobilier] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Hygiène, Sécurité, Environnement] – Apprentissage ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Lean management] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Performance de la Supply Chain] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 1<sup>e</sup> année mention Gestion des ressources humaines [Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Innovation, entreprise et société [Data Sciences for Social Sciences] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Banque - Conseiller Clientèle Professionnels] – Apprentissage ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Finance durable : analyse et gestion des risques] – Apprentissage ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Risques, contrôles et conformité] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Gestion des actifs et modélisation des risques] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Banque, Monnaie, Marché Banque et finance durables] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Marketing, vente [Marketing international et management des marques] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Management stratégique [Management stratégique international] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Management stratégique [Strategic Management & International] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises [Ingénierie des systèmes intelligents] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Institutions, économie et société] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Statistique et économie du risque [Data Science et Actuariat] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Statistique et économie du risque [Gestion du Risque et Actuariat] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Contrôle gestion et audit organisationnel ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Management [Conseil et recherche en management] ;
- Master 1<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Management du Risque et de l'innovation en Assurance] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Banque - Conseiller Clientèle Professionnels] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Finance durable : analyse et gestion des risques] – Apprentissage ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Risques, contrôles et conformité] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Gestion des actifs et modélisation des risques] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Monnaie, banque, finance, assurance [Banque, Monnaie, Marché Banque et finance durables] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Analyse et politique économique [Economie comportementale et appliquée] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Comptabilité – contrôle – audit ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Contrôle gestion et audit organisationnel ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie appliquée [Economie internationale, politiques macroéconomiques et conjoncture] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie du Droit [Evaluation du droit et de la réglementation économique] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Entrepreneuriat et management de projets [Management des PME et entrepreneuriat] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Entrepreneuriat et management de projets [Management franco-allemand des PME et entrepreneuriat] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Institutions, économie et société] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Finance [Assurance & protection financière : souscription, investissements, conformité] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Finance [Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Finance [Finance d'entreprise] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Finance [Financements de projets d'infrastructures et financements structurés] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Finance [Management de l'immobilier] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Hygiène, Sécurité, Environnement] – Apprentissage ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Lean management] – Apprentissage ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Gestion de production, logistique, achats [Performance de la Supply Chain] – Apprentissage ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Gestion des ressources humaines [Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Innovation, entreprise et société [Data Sciences for Social Sciences] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Management stratégique [Direction de PME / ETI Stratégie digitale des PME-ETI] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Management stratégique [Management stratégique international] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Management stratégique [Strategic Management & International] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Management [Conseil et recherche en management] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises [Ingénierie des systèmes intelligents] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Marketing, vente [Marketing international et management des marques] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Economie du développement durable et de l'environnement] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Economie du transport et des mobilités] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Economics and Management of Sustainability] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Modélisation prospective énergie climat] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Economie de l'alimentation durable] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports [Economie de l'énergie] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

- Master 2<sup>e</sup> année mention Statistique et économie du risque [Gestion du Risque et Actuariat] ;
- Master 2<sup>e</sup> année mention Statistique et économie du risque [Data Science et Actuariat].
  
- SSA :
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire des mondes antiques et médiévaux] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire des mondes antiques et médiévaux] – Enseignement à distance ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire et sciences sociales] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire et sciences sociales] – Enseignement à distance ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Les sociétés modernes et contemporaines] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Histoire [Les sociétés modernes et contemporaines] – Enseignement à distance ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Action publique, action sociale] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Métiers de l'Emploi et du Travail] ;
  - Master 1<sup>e</sup> année mention Santé et société [Santé et société en sciences humaines et sociales] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire des mondes antiques et médiévaux] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire des mondes antiques et médiévaux] – Enseignement à distance ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire et sciences sociales] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Histoire et sciences sociales] – Enseignement à distance ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Les sociétés modernes et contemporaines] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Histoire [Les sociétés modernes et contemporaines] – Enseignement à distance ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Action publique, action sociale] ;
  - Master 2<sup>e</sup> année mention Sciences économiques et sociales [Métiers de l'Emploi et du Travail].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de master de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 16

Abstention : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS**  
**DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquette de la formation doctorale de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5)**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la délibération à l'unanimité de la commission de la recherche en date du 23 mars 2026,
- Vu le projet de maquette de la formation doctorale de l'offre de formation 2026-2031 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la maquette de la formation doctorale de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) :

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la maquette de la formation doctorale de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 15

Abstentions : 3

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) du Master Enseignement et Éducation (M2E)**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de l'offre de formation 2026-2031 du Master Enseignement et Éducation (M2E) présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes master de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- Master 1<sup>ère</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Allemand] ;
- Master 2<sup>ème</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Allemand] ;
- Master 1<sup>ère</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Anglais] ;
- Master 2<sup>ème</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Anglais] ;
- Master 1<sup>ère</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Espagnol] ;
- Master 2<sup>ème</sup> année mention M2E, 2nd Degré [Espagnol].

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes du Master Enseignement et Éducation (M2E) de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 16

Abstention : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Maquettes de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) : DAEU, double diplôme et offre du SUFOM**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de l'offre de formation 2026-2031 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) proposées suivantes :

- Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A [Validation par compensation] ;
- Double Diplôme Licence 1<sup>ère</sup> année mention Humanités [Humanités et droit] - [DU Enjeux et dynamiques du monde contemporain 1] ;
- Double Diplôme Licence 2<sup>ème</sup> année mention Humanités [Humanités et droit] - [DU Enjeux et dynamique du monde contemporain 2] ;
- Double Diplôme Licence 3<sup>ème</sup> année mention Humanités [Humanités et droit] - [DU Enjeux dynamiques du monde contemporain 3] ;
- Offre SUFOM 1<sup>er</sup> degré ;
- Offre SUFOM 2<sup>nd</sup> degré.

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 14

Abstentions : 2

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Gel de la Maquette de la licences professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité – comptabilité et paie pour l'année 2026-2027**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la proposition de gel de la maquette de la licences professionnelles métiers de la gestion et de la comptabilité – comptabilité et paie pour l'année 2026-2027 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le gel de la maquette de licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité mention comptabilité et paie pour l'année 2026-2027:

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés au gel pour l'année 2026-2027 de la maquette de licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité mention comptabilité et paie.

Nombre des membres en exercice : 40  
Pour : 22  
Contre : 14  
Abstentions : 2

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances (M3C) de LMD5 pour l'année 2026-2027**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment les articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) présenté en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les Modalités de Contrôle des Connaissances (M3C) de LMD5 mentionnées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés les Modalités de Contrôle des Connaissances (M3C) de l'année universitaire 2026 – 2027 à l'année universitaire 2031 – 2032.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 16

Abstention : 1

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Calendriers généraux de la formation pour l'année universitaire 2026-2027**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment ses articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les calendriers généraux de formation pour l'année universitaire 2026 – 2027.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les calendriers généraux de la formation pour l'année universitaire 2026-2027 visés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 14

Abstentions : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 18 mars 2026**

La commission de la formation et de la vie universitaire,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu la délibération n° 2025/00430 portant délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de subventions aux associations étudiantes présenté par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 18 mars 2026 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur toute subvention proposée par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants ;

Considérant que sur les huit projets proposés par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 18 mars 2026, deux doivent être votés en ce qu'ils sont des projets individuels;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 18 mars 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Certification CLES : renouvellement de l'accréditation de l'Université Paris Nanterre comme centre certificateur**

La commission de la formation et de la vie universitaire,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le renouvellement de l'accréditation de l'Université Paris Nanterre comme centre certificateur;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le renouvellement de l'accréditation de l'Université Paris Nanterre comme centre certificateur CLES.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 07 AVRIL 2026**

**Objet : Approbation des conventions**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

**a) Conventions internationales**

- 1°) CV 2026-083 Accord-cadre de coopération NCU -Taiwan
- 2°) CV 2026-084 Convention d'échange étudiants NCU -Taiwan

**b) Conventions de formation**

- 3°) CV 2026-100 Convention de partenariat – Lycée Albert de Mun / UPN (UFR SSA/DFCA)

Après en avoir avisé :

**Article unique : Conventions internationales et de formation**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 11

Nanterre, le 07 avril 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA

